

Commune du Plessis-Sainte-Opportune

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du

Jeudi 31 mars 2022

L'an deux-mil vingt-deux, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 24/03/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Mme Lucette LECLERCQ, Maire.
La séance est déclarée ouverte à 19h09.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs
Lucette LECLERCQ, Henri JUNIAU, Sébastien MORLET, Stéphane RUFFIEUX, Annick GUILLOTIN, Véronique IPPOLITO, Teddy MAILLY, Patrick ANNEST, Nathalie BERNARD.

Excusés : Pierre-François SALZE, Manon LECOQ

Pouvoir de Pierre François SALZE à Patrick ANNEST
Pouvoir de Manon LECOQ à Henri JUNIAU

Secrétaire de séance : Stéphane RUFFIEUX

Ordre du jour :

Eglise Ste Opportune : Travaux de sauvegarde
SIEGE éclairage public, Rue de la Prairie et rue des Mares
Vote du Compte de Gestion 2021
Vote du Compte Administratif 2021
Affectation des résultats 2021
Préparation et vote du Budget Primitif 2022
Vote des Taux communaux des taxes locales
Demandes de subventions et fonds de concours
Financement des travaux : Emprunt ou autofinancement
Questions et Informations diverses

Eglise Ste Opportune : Travaux de sauvegarde

Mme le Maire présente M Lefebvre représentant la DRAC et donne la parole à M Juniau.
Suite à la dernière réunion de conseil, M Annest avait demandé l'étude de l'étalement du clocher, option qui a été étudiée et qui sera proposée.

M Lefebvre fait un rappel sur la conservation des monuments historiques en France et cite des exemples de programmes de réhabilitation de bâtiments (transformation église en brasserie à Rouen ou en mur d'escalade au Canada).

Concernant l'église de Ste Opportune, M Lefebvre propose la conservation de l'édifice en l'état sans déposer le clocher.

Mme Bernard et M Mailly demandent s'il n'est pas souhaitable de poser un régulateur de condensation sous le bac acier ? M Juniau propose de faire évaluer le surcoût.
A la demande de Mme Ippolito, M Lefebvre répond qu'il n'est pas possible d'obtenir d'autres subventions de la DRAC pour ce chantier.

M Mailly demande si la protection de l'église sera levée à la fin des travaux. M Lefebvre répond que l'église pourra être ouverte à l'occasion des journées du patrimoine.
Afin de garantir la sécurité des visiteurs, un filet de protection intérieur pourra être installé pour éviter les chutes de lattes en bois.

Les devis présentés dans ce cadre sont les suivants :

DESMONTS 34 152 (étalement du clocher)

LECHALLARD 33 129.24 (couverture de la nef et du chœur en bac acier sans régulateur de condensation)

LECHALLARD 16 225.30 (couverture du clocher)

HUSSON 14 876.40 (réfection de 3 contreforts en pierre)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

D'étayer le clocher

D'autoriser Mme le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

D'accepter les devis présentés par les entreprises DESMONTS, LECHALLARD et HUSSON.

SIEGE éclairage public, Rue de la Prairie

A la demande des conseillers municipaux lors de la dernière réunion, M Juniau s'est renseigné sur le coût de lampadaires solaires et la différence de prix n'est pas significative alors que la durée de vie est moindre (10 ans et garantie 6 ans).

Les lampadaires seront posés sur des poteaux existants.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **833 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.



Syndicat Intercommunal
de l'Électricité et du Gaz

ANNULE et REMPLACE le précédent envoi du 20/12/2021
Convention de Participation Financière entre le SIEGE
et la commune de PLESSIS SAINTE OPPORTUNE
OPERATIONS PROGRAMMEES
Exercice budgétaire 2022

Entre le SIEGE, représenté par Monsieur Xavier HUBERT, Président, dument habilité par décision du bureau syndical en date du 09/12/2021,

Et
de PLESSIS SAINTE OPPORTUNE, représentée par M./Mme le Maire, dument habilité(e) par voie délibérative en date du ___/___/___

Préambule

Dans le cadre de ses missions, le SIEGE réalise des travaux sur le territoire de la commune de PLESSIS SAINTE OPPORTUNE, donnant lieu à participation financière de ladite commune. La présente convention a pour objet de fixer le montant de cette contribution et d'organiser les flux financiers entre le SIEGE et la commune.

Article 1 : Objet des travaux

Lieu dit : RUE DE LA PRAIRIE

N° DT: **189040**

Réseau Eclairage Public Isolé

Eclairage Public Isolé <=20 000€ TTC (EIP1)

Article 2 : contribution communale

Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux mentionnés à l'article 1, la contribution communale estimative s'élève à:

Dépenses d'investissement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
EIP1	2 500.00	40% HT	833.00
Total	2 500.00		833.00

Dépenses de fonctionnement

Programmes	Mnt estimé TTC	Participation commune	Montant total
------------	----------------	-----------------------	---------------

Article 3 : Ajustement et versement

Les participations communales estimées sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis à l'article 2. Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communale seront examinées par voie d'avenant à la présente.

A l'achèvement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, les contributions communales ajustées correspondant au Total 1 feront l'objet d'émission de titres de recettes distinctifs en fonction des taux de participation de la commune. Puis, à l'achèvement des travaux sur les réseaux de télécommunications, la contribution communale ajustée correspondant au Total 2 fera l'objet d'un titre de recettes distinct.

Article 4 : Dénonciation

En cas de force majeure empêchant l'exécution de l'opération, et après échange de courriers portant accord des deux parties, la convention est réputée sans objet. La commune contribuera néanmoins aux éventuelles dépenses d'études engagées par le SIEGE à un taux de 40 % du montant TTC.

Article 5 : Durée de la convention

A compter de la signature des parties, le SIEGE est autorisé à réaliser l'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 1 et la convention couvre jusqu'à la clôture de l'opération.

Fait à Guichainville, le

Le Président du SIEGE
Xavier HUBERT

Le Maire

Vote du Compte de Gestion 2021

La secrétaire de mairie présente le Compte de Gestion de l'année 2021, document comptable dressé par le Receveur dont les résultats sont strictement identiques au Compte Administratif de la commune.

Mme le Maire soumet le Compte de Gestion 2021 au vote, qui est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

Pour : 11

Vote du Compte Administratif 2021

La secrétaire de mairie présente le Compte Administratif de l'année 2021 (document comptable) dont les résultats strictement identiques au Compte de Gestion dressé par le receveur sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :	175 269.67 €	Dépenses :	13 731.30 €
Recettes :	189 365.81 €	Recettes :	56 318.95 €
Report 2020	376 241.48 €	Report 2020 :	- 20 837.73 €
		Restes à réaliser	3 506.00 €

Résultat cumulé : + 390 337.62 €

Résultat cumulé : + 18 243.92 €

Mme le Maire se retire et M. Stéphane Ruffieux soumet le Compte Administratif 2021 au vote, qui est approuvé à l'unanimité moins une voix (retrait de Mme le Maire) par les membres du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10
Pour : 10

Affectation des résultats 2021

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 390 337.62 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 096,14 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	376 241,48 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	390 337,62 €
D Solde d'exécution d'investissement	21 749,92 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-3 506,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 390 337,62 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	390 337,62 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Préparation et vote du Budget Primitif 2022

Mme le maire présente le budget primitif comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 388 395.08 €

Recettes : 560 873.62 €

Section d'Investissement

Dépenses : 227 890 €

Recettes : 227 890 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le Budget primitif 2022.

Les projets inscrits sont les suivants :

Ecole : Alarme incendie / Travaux sanitaires (douche)

Cimetière : jardin du souvenir / mur / vitrine

Eglise de Ste Opportune : travaux de sauvegarde

Eglise St André : Réparation de la voûte et électricité

Garages : ravalement

Vmc de la mairie / extincteurs dans différents bâtiments / rampe accès mairie

Bornes incendie / terrain de pétanque

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

Pour : 11

Vote des Taux communaux des taxes locales

Mme le maire rappelle les taux communaux votés en 2021:

Taxe foncière bâti : .29.44%

Taxe foncière sur le non bâti : 20.79 %

Mme le maire indique que les bases prévisionnelles de taxe foncière sur le bâti ont augmenté de 4.72 % ainsi que les bases prévisionnelles de la taxe foncière non bâtie de 3.28%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter les taux communaux des taxes locales ci-dessous pour l'année 2022.

Taxe foncière bâti : .29.44%

Taxe foncière sur le non bâti : 20.79 %

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

Pour : 11

Demandes de subventions et fonds de concours

Afin de financer les travaux prévus au budget primitif 2022 et rappelés ci-dessous, les membres du conseil municipal autorisent Mme le maire à solliciter les subventions existantes auprès de l'Etat, de la Région et du Département, et l'autorisent à signer tous documents nécessaires à la constitution des différents dossiers.

Les projets éligibles sont les suivants :

Ecole : Alarme incendie / Travaux sanitaires (douche)

Installation d'une vitrine au cimetière et d'une plaque signalétique au terrain de jeux

Eglise St André : Réparation de la voûte et électricité

Garages : ravalement

Vmc de la mairie / extincteurs dans différents bâtiments / rampe accès mairie

Défense incendie

Financement des travaux : Emprunt ou autofinancement

Afin de financer les travaux d'investissement du budget primitif 2022, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de prévoir la réalisation d'un emprunt de 50 000€ dans le budget.

Mme Ippolito quitte la réunion à 21h50.

Questions et Informations diverses

Eglise St André

Le projet de réparation de la voûte et de la mise aux normes électriques de l'église St André est à l'étude. Mme Bernard demande s'il est possible d'intégrer un chauffage dans le projet.

Préparation du bureau de vote

Les conseillers municipaux organisent la tenue du bureau de vote des élections présidentielles.

Agent communal

Mme le maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée temporaire de M Didier SCHOTT, employé communal d'Epreville près le Neubourg qui prend sa retraite en juillet. Prévoir le recrutement d'un nouvel agent.

M Mailly souligne que les travaux d'installation des tables de pique-nique, bancs et la réalisation du terrain de pétanque sont satisfaisants.

Il appelle à la vigilance quant aux dépôts sauvages de terre sur le terrain communal et à la circulation de quads.

Il demande une intervention pour retendre le fil téléphonique partant de la Rue du Temple, traversant la plaine pour alimenter une propriété située Chemin de la Mare des Portes.

SIEGE

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue des Bruyères Morin et Rue des Quatre Vents débuteront le 12 avril.

Doléance de Mme HUGET

Mme HUGET demande si le conseil municipal prévoit d'accorder un bon d'essence à chaque foyer vu les économies réalisées pendant la pandémie du covid 19 en raison d'interdictions de manifestations.

Le conseil municipal répond défavorablement et rappelle que le budget des colis des aînés a été augmenté pour compenser l'absence de manifestations.

Aides scolaires / culturelles / associatives

Vu le nombre de demandes de subventions, il sera étudié la mise en place d'aides financières en fonction de sa nature et selon un barème défini.

Mur du cimetière

Vu la récurrence des accidents de la route endommageant le mur du cimetière, il est nécessaire de prévoir une protection durable et définitive. Le Département a été sollicité pour leur conseil étant donné qu'il refuse d'installer une glissière de protection.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le maire déclare la séance levée à 22h22.

Nom	Qualité	Emargement
Lucette LECLERCQ	Maire	
Henri JUNIAU	1 ^{er} adjoint	
Sébastien MORLET	2 ^e adjoint	
Stéphane RUFFIEUX	Conseiller municipal	
Annick GUILLOTIN	Conseillère municipale	
Manon LECOQ	Conseillère municipale	Excusée
Véronique IPPOLITO	Conseillère municipale	
Teddy MAILLY	Conseiller municipal	
Pierre-François SALZE	Conseiller municipal	Excusé
Patrick ANNEST	Conseiller municipal	
Nathalie BERNARD	Conseillère municipale	